

Coronavirus: rester proactif

Jeudi 30 janvier, à l'issue d'une deuxième réunion, le Comité d'urgence convoqué par le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé a considéré que la flambée épidémique du nouveau coronavirus 2019 (2019-nCoV) remplissait désormais les critères d'une urgence de santé publique de portée internationale. La France, l'Allemagne et plus récemment l'Italie ont confirmé des cas sur leur territoire. «Le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) estime que le risque d'importation du virus est élevé. Il en est de même pour la Suisse», peut-on lire sur le site de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Dans ce contexte, des recommandations, mises à jour régulièrement, ont été rédigées par les autorités sanitaires pour guider les médecins face à une suspicion d'infection par le 2019-nCoV. La Dre Christiane Petignat fait le point pour la *Revue Médicale Suisse* sur les points clés de la prise en charge des patients potentiellement infectés.

L'OMS vient de déclarer une urgence internationale pour le 2019-nCoV, cela a-t-il un impact sur les recommandations qui étaient en vigueur?

Christiane Petignat: Pour l'heure cela ne modifie en rien le parcours qui est prévu lorsqu'un patient avec une suspicion d'infection se présente chez son médecin traitant ou dans un service d'urgences. Par contre, si un cas venait à être confirmé dans la Confédération, on peut penser que cela impliquerait des changements dans les recommandations de prise en charge.

RESSOURCES EN LIGNE (médecins)

OFSP

www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/information-fuer-die-aerzteschaft.html
Hotline: 058 463 87 06

HPCI

www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/n-cov-prise-en-charge-dun-patient-suspect-dinfection-%C3%A0

ECDC

www.ecdc.europa.eu/en/novel-coronavirus-china

Vers qui doivent se tourner les patients qui ont un doute sur une possible infection par ce coronavirus?

CP: Ils peuvent se tourner vers leur médecin traitant ou le service d'urgences le plus près de chez eux. Dans le canton de Vaud, par exemple, il n'est pas nécessaire de se rendre au CHUV, tous les hôpitaux du canton sont à même d'évaluer ces patients. Un premier contact par téléphone avec un médecin peut permettre d'évaluer la gravité du cas et s'il nécessite une investigation, sur la base des critères d'évaluation.

Quels sont ces critères?

CP: Les critères retenus pour le moment sont cliniques et épidémiologiques. Il faut d'une part, que le patient présente des symptômes aigus des voies respiratoires inférieures, par exemple une toux ou détresse respiratoire et une fièvre et d'autre part, qu'il ait voyagé ou séjourné dans une zone touchée ou été en contact étroit avec un cas confirmé symptomatique. Sont considérés comme contacts étroits, des contacts à moins de 2 mètres et plus de 15 minutes, les soins apportés à un malade, le fait d'habiter sous le même toit et le contact direct avec des sécrétions des voies respiratoires ou avec des liquides biologiques d'une personne contaminée.

Comment organiser la venue de ces patients au cabinet?

CP: Nous recevons beaucoup d'appels de médecins pour savoir s'ils doivent investiguer un cas ou pas. Il est donc important de le rappeler: seuls les patients qui remplissent tous les critères ci-dessus doivent être considérés comme possiblement infectés par le 2019-nCoV. S'il n'y a pas de critère de gravité, il faut leur demander de venir au cabinet et de s'annoncer comme «patient suspect d'infection à coronavirus». Il convient de leur faire porter un masque de soins type II ou IIR dès leur arrivée. Il est important que ces patients soient pris en charge immédiatement sans passer par la salle d'attente. Le médecin veillera à porter le même type de masque lors de la consultation. Sur le site du HPCI (hygiène, prévention et contrôle de l'infection, www.hpci.ch), il est possible de télécharger des affiches à disposer à l'entrée du cabinet, pour informer les patients qui se présenteraient directement sans appeler au préalable.

Quels examens pratiquer pour confirmer un cas?

CP: Le médecin doit effectuer le même type de frottis que pour la recherche de la grippe, à savoir un frottis naso-pharyngé profond et un

frottis pharyngé avec écouvillon e-SWAB. Les échantillons seront envoyés au CRIVE (Centre national de référence pour les infections virales émergentes) à Genève qui, pour le moment, est le seul habilité à réaliser les analyses de recherche du coronavirus. Avant d'envoyer un échantillon, il faut prévenir le centre par téléphone, puis faire une déclaration de suspicion au médecin cantonal dans les deux heures et lui transmettre le formulaire de déclaration. L'OFSP a mis en ligne une liste (lien à la fin de l'article) avec les coordonnées de tous les médecins cantonaux du pays.

Quelles informations transmettre aux patients?

CP: Dans l'attente du résultat de l'analyse des échantillons biologiques, il faut prévoir un confinement du patient au domicile. Un dépliant à destination des patients, avec les informations principales à connaître, a été édité par le HPCI, il peut également être téléchargé en ligne. L'OFSP a également mis en place une hotline destinée à la population générale (058 463 00 00).

Et les médecins, où peuvent-ils s'informer?

CP: La communication auprès des professionnels de santé est différente dans chaque canton, selon les ressources à disposition. Dans le canton de Vaud, le site du HPCI rassemble toutes les informations sur le 2019-nCoV et les conduites à tenir. Certains cantons n'ont pas de site de ce type, ils peuvent être amenés à plutôt communiquer par mail. Mais il est important de souligner que c'est aux praticiens de se tenir informés sur l'évolution de cette épidémie. Bien entendu, en cas de modifications majeures des recommandations que nous venons de décrire, ils seraient prévenus. Mais sinon on ne peut que leur recommander d'être proactifs et de consulter les informations disponibles en ligne très régulièrement. Et en cas de doute, le mieux est de contacter l'OFSP via la hotline dédiée aux soignants, plutôt que de surcharger d'appels les médecins cantonaux. Des réunions bihebdomadaires ont lieu entre eux et l'OFSP pour faire remonter les informations et les éventuelles difficultés rencontrées sur le terrain.

STÉPHANY GARDIER

Journaliste

DRE CHRISTIANE PETIGNAT

Médecin adjointe, Office du médecin cantonal, Direction générale de la Santé du canton de Vaud christiane.petignat@chuv.ch